



Vice caché sur véhicule

Par **Gregoire**, le **29/01/2013 à 00:57**

Bonjour,Voici mon problème, pour lequel je nécessite fortement de conseils avisés : Achat d'une voiture (Audi A3 de 2000) il y a quelques jours. Cette voiture a été achetée avec une perte de puissance, problème que je connaissais sur le véhicule. Ce problème pouvait venir de plusieurs pièces, que j'étais prêt à changer (débitmètre ou électro-vanne ou vanne EGR). J'ai soussigné un papier comme quoi je savais qu'il y avait une perte de puissance. Mais le véhicule roulait tout à fait et je pouvais ne même pas me préoccupation de cette perte de puissance. (véhicule de 110 chevaux qui en paraissait 70). Je ramene le véhicule a une dizaine de km de là.Le surlendemain le véhicule ne démarre pas, ça sent déjà mauvais vous me direz. Je le fais dépanner, réussit à le ramener chez moi (20km). Le surlendemain il ne démarre toujours pas, re-dépannage et direction le garage (Mercredi dernier). Ce Lundi le garage m'informe que le moteur est HS. Je tiens à préciser que c'était une enseigne de vendeur spécialisée de voiture qui vendait ce véhicule pour le compte d'un particulier, client ou futur client chez eux. Aujourd'hui j'ai le soutien du manager de ladite enseigne de vendeur de voitures pour me faire rembourser la voiture par le particulier si c'est bien le moteur qui est touché. Pour cela il est nécessaire de mesurer les taux de compression des cylindres afin de confirmer si c'est bien le moteur, chose que je trouve également nécessaire.Ma question : Si jamais l'ex propriétaire refuse l'annulation de la vente, est-ce recevable devant les tribunaux? Vu qu'il y a le papier qui stipule que je suis au courant d'une perte de puissance.Autre question : Je compte évidemment faire une demande par courrier RAR de type indemnisation /annulation etc article 1641 code civil dans un premier temps à l'ancien propriétaire, pensez vous que je doit attendre la confirmation que c'est bien le moteur qui est HS. (C'est sur que c'est le moteur mais mon garage n'étant pas spécialisé et n'ayant pas l'outil pour mesurer les taux de compression je dois emmener le véhicule dans un autre garage et donc délais supplémentaire).Je vous remercie chaleureusement de m'avoir lu.A bientôt

Par **Lag0**, le **29/01/2013** à **07:02**

Bonjour,rnS'agissant, si j'ai bien compris, d'une vente de particulier à particulier, la seule garantie existante est celle des vices cachés.rnOr, ici, il n'y a pas vice caché. Vous pouviez tout à fait vous convaincre qu'il existait un problème sur la voiture en l'essayant. Et preuve que vous en étiez convaincu, vous avez signé un papier stipulant que vous reconnaissiez que le véhicule avait un problème.rnA mon avis, devant la justice, vous auriez du mal à avoir gain de cause.

Par **trichat**, le **29/01/2013** à **08:02**

Bonjour,rnrnJe ne suis pas mécanicien, mais la question qqui mérite d'être posée est la suivante:rnrnl'absence de démarrage est-il lié à ce que vous appelez "une perte de puissance"? Si oui, vous avez acheté en toute connaissance de cause qui plus est vous l'avez reconnu en signant une reconnaissance des faits, alors comme le dit Lag0, vous avez très peu de chance d'obtenir la résiliation de cette vente devant un tribunal.rnrnMais s'il s'agit d'un autre problème, qui cacherait un vice, alors là vous pouvez obtenir gain de cause.rnrnCordialement.

Par **Gregoire**, le **29/01/2013** à **13:46**

Non l'absence de démarrage n'est en rien lié à cette perte de puissance. rnrnEntre un moteur HS et une perte de puissance il y a quand meme une différence non? rnrnEn tout cas que pourrais dire la justice là dessus? rnrnDe toute façon la voiture sera diagnostiqué en détails puis expertisé. rnrnMerci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **29/01/2013** à **14:32**

Pour l'instant, c'est vous qui dites que cela n'a rien à voir. Il y a, au contraire, des chances pour que, si le moteur donnait déjà des signes de faiblesse au moment de l'achat, c'est parce qu'il était en train de rendre l'âme. C'est vous qui avez choisi de croire que ce n'était qu'un problème anodin. Mais une telle perte de puissance n'est jamais anodine...